



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 24 février 2016

Le vingt quatre mars deux mille seize à 20h30, le conseil municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué le 17 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de **Madame Sandrine LABROUSSE, Maire.**

Présents : Jérôme LAURIER, Michel DAVID, Christophe DELBREIL, Jean-Marc DAVID
Francine LAPOUGE, Michel SAGE, Emmanuel RAFFAILLAC

Absents excusés ayant donné pouvoir: Cécile TRIVIAUX ; Christophe BEGA
Absent excusé: Jean-Marie TESSIER

Membres : 11	Présents : 8	Représentés : 2
--------------	--------------	-----------------

Jean-Marc DAVID a été nommé secrétaire.

1 P.A.B (Programme d'Aménagement du Bourg en traverse de la RD 39) 1^{ère} tranche.

Madame le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention à la CABB au titre du FST (Fonds de Soutien Territorial) pour les travaux en traverse de la RD 39, 1^{ère} partie-partie ouest, soit un total de travaux pour 2016 de 199 648.80 € HT, soit 239 578.56 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de l'exécution des travaux, sollicite de la CABB une subvention de 9800 €.

2 Programme voirie 2016.

Madame le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au conseil départemental pour les travaux de voirie 2016 pour les chemins ruraux suivants : CR LES FONDS, CR VILLAGE DE FRABET, CR DE NOGER, CR DE CHAMPAGNAC, soit un total de travaux de 32 586.00 € HT, soit 39 103.20 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation des travaux, sollicite auprès du CD une subvention au taux de 40% du montant des travaux HT (plafonnée à 25 000 €), soit 10 000 €.

3 Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de la FDEE au titre de l'année 2016.

Madame le Maire indique au conseil municipal que la participation de la commune de PERPEZAC LE BLANC aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze s'élève à 4 164.00 €. La commune doit donner son accord sur le montant de sa participation et faire connaître son choix sur le mode de paiement. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le montant de la participation, soit 4 164.00 €.



Questions diverses

Monsieur FAGEON Alain a fait part de son intention de quitter le logement de droite de l'école dont il était locataire depuis le 1^{er} septembre 2015, et ceci à compter du 8 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 h.

La mairie vous informe que les registres des actes administratifs sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture et que des copies peuvent vous être transmises sur simple demande.

Affiché le 29.03.2016